

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Secrétariat du Gouvernement.

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté ministériel nommant un interne, à titre provisoire, à l'Hôpital de Monaco.

**MAISON SOUVERAINE :**

Service funèbre à la mémoire des Princes défunts.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Don de M. Jean Bartholoni.  
 La Toussaint à Monaco.  
 Etat des jugements prononcés par le Tribunal Correctionnel.

**VARIÉTÉS :**

Faute de charbon, brûlons de la tourbe.

**PARTIE OFFICIELLE**

Par Arrêté ministériel, en date du 6 novembre 1917, M. de Forcaud de Coiselet Louis-Théodore, étudiant en médecine de la Faculté de Montpellier, est nommé interne, à titre provisoire, à l'Hôpital de Monaco.

**MAISON SOUVERAINE**

Le service solennel à la mémoire des Princes défunts a été célébré hier lundi, à 10 heures du matin, en l'église cathédrale. Le catafalque, entouré de lampadaires et de massifs de chrysanthèmes, était dressé au centre du transept.

M<sup>gr</sup> Vié, évêque de Monaco, officiait, entouré de tout le clergé.

M. Charles Bellando de Castro, conseiller de Gouvernement, représentait S. Exc. le Ministre d'État, retenu à Paris. Toutes les autorités officielles étaient présentes dans la nombreuse assistance qui occupait la nef et les bas côtés.

Une messe « Pro defunctis », œuvre du jeune compositeur Vincent Davico, fut exécutée par la maîtrise de Monaco, sous la direction de M. le Chanoine Perruchot.

Selon l'usage, à l'issue de la cérémonie, les assistants défilèrent devant le caveau où reposent les Princes défunts et saluèrent, en se retirant, le représentant du Gouvernement.

**ECHOS & NOUVELLES**

S. A. S. le Prince avait décidé récemment de doter la Cathédrale de Monaco du grand orgue qu'elle ne possède pas encore. M. Jean Bartholoni, informé de cette intention, a fait connaître à Son Altesse Sérénissime qu'il serait heureux d'offrir cet instrument à la Cathédrale.

S. A. S. le Prince, en acceptant ce don magnifique, a adressé à M. Jean Bartholoni les remerciements que mérite une pareille libéralité.

L'orgue a été commandé à un facteur justement

réputé, la Maison Cavaillé-Coll, de Paris. On est donc assuré qu'il sera digne, à la fois, du donateur, dont la compétence artistique égale la générosité, et de la Cathédrale elle-même, où l'excellente maîtrise de M. le Chanoine Perruchot a initié la population aux beautés de la grande musique religieuse.

La Principauté tout entière s'associera certainement à S. A. S. le Prince pour exprimer sa reconnaissance à M. Jean Bartholoni.

Dans les trois paroisses du diocèse, le jour des Morts a été célébré avec la piété recueillie qu'imposent les événements actuels autant que le caractère rituel de cet anniversaire.

Comme chaque année depuis la guerre, c'est sous les auspices des Municipalités monégasques que fut célébré, à la Cathédrale, le service funèbre à la mémoire des Soldats alliés morts au champ d'honneur. M<sup>gr</sup> Vié, évêque de Monaco, officiait, entouré de tout le clergé du diocèse ; la maîtrise a exécuté une messe en plain-chant.

Le Gouvernement était représenté par M. le Conseiller Charles Bellando de Castro. Dans la nombreuse assistance qui remplissait l'édifice, on remarquait toutes les autorités officielles, ainsi que les délégations des Colonies étrangères et des Sociétés de la Principauté.

A l'église Sainte-Dévote, M. le Chanoine Retz ; à Saint-Charles, M. l'Abbé Rocher ; à Saint-Martin, le Révérend Père Xavier, ont également célébré la gloire de ceux qui ont donné leur vie pour leur Patrie.

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL**

Dans son audience du 30 octobre 1917, le Tribunal correctionnel a prononcé les jugements suivants :

P. A., journalier, né le 25 décembre 1892, à Dinami (Italie), ayant demeuré à Monte-Carlo, actuellement sans domicile ni résidence connus, 100 fr. d'amende (par défaut), pour infraction à la police du chemin de fer.

C. M.-L.-Ph., ménagère, née le 10 janvier 1866, à Aussois (Savoie), demeurant à Monte-Carlo, 50 fr. d'amende pour exercice illicite de la profession de logeur ; ordonné la fermeture du garni.

A. M., laitière, née à Castel Vittorio (Italie), le 22 mars 1868, demeurant au Cap d'Ail, 200 francs d'amende avec sursis, confiscation des objets saisis, pour mise en vente de lait falsifié.

M. P., fabricant d'eaux gazeuses, né le 20 mai 1873, à Cutignola (Italie), demeurant à Beausoleil, 200 francs d'amende et 100 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, pour violences et voies de fait.

P. M., veuve C., laitière, née le 23 mars 1867, à Asti (Italie), demeurant à Monte-Carlo, 200 francs d'amende, confiscation des objets saisis, pour mise en vente de lait falsifié et tromperie sur la qualité d'une marchandise (écrémage de lait) ; insertion du jugement par extrait au « Journal de Monaco » et au « Petit Monégasque ».

**VARIÉTÉS****Faute de charbon, brûlons de la tourbe.**

La disette du charbon cause les plus vives alarmes. Les usines travaillant pour la défense nationale sont à peu près les seules qui soient alimentées régulièrement, et suivant leurs besoins, en combustible minéral. Les autres entreprises n'ont que peu ou point de charbon ; quant aux particuliers, la houille est devenue pour eux d'une telle rareté que le problème du chauffage pour l'hiver prochain leur apparaît aujourd'hui de plus en plus insoluble.

Dans les villes, il est encore possible de se procurer par-ci par-là de faibles quantités de charbon, mais celui-ci fait à peu près défaut dans les campagnes ; malgré le bon vouloir des groupements charbonniers départementaux. Et cependant, la situation des citadins est moins enviable que celle des ruraux, ces derniers pouvant se procurer assez facilement du bois pour le chauffage et la cuisine. Et le sort des campagnards serait tout à fait satisfaisant si, à l'exemple de trop rares municipalités, les autorités départementales faisaient mettre en exploitation les nombreuses tourbières qui existent en France, et qui constituent de véritables trésors, hélas ! dédaignés.

La tourbe était déjà utilisée sous les Romains, car Pline parle de la « terre combustible » de Chauci, mais, d'années en années, le prix de la houille descendit assez bas, et il s'ensuivit que la tourbe fut de moins en moins exploitée en France.

Voici la preuve certaine de cette décroissance d'après la plus récente statistique officielle générale du Service des Mines :

	Tonnes.
En 1908, il était extrait en France...	80.000
En 1909 — — —	78.600
En 1913 — — —	58.521

Ces 58.521 tonnes représentent une valeur de 735.674 francs, soit en moyenne 12 fr. 57 par tonne. Cette tourbe provenait de 199 tourbières particulières et de 127 tourbières communales.

Depuis 1913, la production a encore baissé. On n'est pas exactement renseigné en France sur le tonnage en tourbe, ni même sur la superficie de nos tourbières et de nos prairies tourbeuses, assez difficilement dénombrables et démarquables. Les statistiques datent de l'Empire, et les ministères des Travaux publics et de l'Agriculture ne possèdent rien de bien précis ni sur l'étendue, ni sur la profondeur des tourbières françaises.

MM. Deshayes, Decroze et Ternois, députés,

ont présenté, le 14 mars 1917, une proposition invitant le gouvernement à faire une statistique de nos tourbières et à mettre celles-ci en exploitation par voie de réquisition.

J'ai trouvé d'anciennes statistiques qui parlaient de 60.000 hectares de tourbières réparties dans 48 départements; d'autres, plus modernes, (*Grande Encyclopédie*) qui ne mentionnaient que 38.392 hectares répartis dans 31 départements. Dans beaucoup d'endroits, la surface cultivable a été augmentée, et, de ce fait, l'étendue de nos tourbières a été très sensiblement diminuée en fait ou superficiellement.

En se basant sur 50.000 hectares ayant une profondeur de 3 mètres, cela donnerait 1.500 millions de m. c., soit 300 millions de tonnes de tourbe sèche, à raison de 5 mètres cubes pour une tonne de tourbe sèche.

Dans l'*Enseignement psychologique de la guerre*, G. Lebon nous démontre que la prospérité et la force de l'Allemagne sont dus à sa production en combustible. De 26 millions de tonnes en 1870, cette production est passée à 190 millions de tonnes en 1913, tandis que nous n'extrayions en 1913 que 40 millions de tonnes. Une grosse partie du lignite et de la houille allait à la distillation, qui a donné une prospérité considérable à l'industrie chimique en Allemagne.

Au point de vue rendement mécanique comparé, G. Lebon compte qu'un homme peut produire un effort de 6 kilogrammètres par seconde pendant huit heures, ce qui correspondrait au rendement mécanique de deux tiers d'un kilo de houille qui, transformée en force, donne une tonne de houille, et remplace l'effort mécanique de cinq hommes pendant environ un an.

Étant donné que la tourbe a un rendement moitié moindre que la houille, une tonne de tourbe fournirait le travail mécanique minimum de deux hommes.

Le service des mines des États-Unis a envoyé en Europe des ingénieurs américains : Nytrom et Ch.-A. Davis, pour se rendre compte des ressources que la tourbe pouvait fournir dans les régions manquant de charbon comme l'Alaska, le Wisconsin, le New Hampshire, etc., et où la tourbe est abondante. L'enquête à laquelle ils se sont livrés leur a montré qu'il était extrait de l'Europe du Nord, 10 millions de tonnes de tourbe. Dans ce chiffre, nous occupons une bien petite place, car, en France, nous nous désintéressons de cette question et nos exploitations sont vraiment trop primitives.

Prenons, par exemple, l'Aube, qui est un département éloigné des principaux bassins houillers français et qui a de grands besoins de combustible pour les 18.000 chevaux-vapeur employés par son industrie.

En 1846, il y était extrait péniblement 1.846 quintaux métriques de tourbe;

En 1910, 116 mètres cubes seulement;

En 1914, l'extraction était nulle.

A Boulages et Trainel, le prix de revient n'était pourtant que de 7 fr. 50 la tonne.

Il y a de la tourbe dans les vallées de la Seine, de l'Ourcq, de l'Auron, de la Barbuise, de la Vanne, etc... Ce ne sont pas les tourbières qui manquent en France, puisqu'il y en a plus de 50.000 hectares, et le combustible minéral y étant rare, la tourbe devrait être recherchée pour

la consommation locale, d'où économie de transports et modicité de prix.

La loi du 21 avril 1810 (art. 3) relative à l'exploitation des tourbières n'est pas non plus un empêchement, puisqu'une simple demande à la préfecture suffit pour obtenir une autorisation. Les tourbières ne sont pas concessibles comme les mines de houille.

Ce qui manque en France c'est une École d'ingénieurs tourbières comme en Russie, c'est un Comité d'études pour l'utilisation à tous points de vue de la tourbe, c'est également l'initiative des producteurs de tourbe.

(A suivre.)

PIERRE DE MONTGOLFIER.

## AVIS

MM. les Actionnaires de la **Société anonyme des Anciens Etablissements Henri Crovetto** sont invités à assister à l'Assemblée générale qui se tiendra au siège social, 11, boulevard des Bas-Moulins, à Monaco, le 3 décembre 1917, à 15 heures.

### ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration;  
Rapport des Commissaires des comptes;  
Examen et approbation des comptes s'il y a lieu;  
Election d'Administrateurs en remplacement des membres démissionnaires;  
Election des Commissaires des comptes;  
Questions diverses.

Etude de M<sup>e</sup> Ch. SOCCAL, Huissier près la Cour d'Appel,  
3, avenue de la Gare, Monaco.

## VENTE VOLONTAIRE

Le mercredi sept novembre 1917, à neuf heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, dans la salle de vente Cursi, sise boulevard Charles III, à la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets, tels que : armoires à glace et à linge, lits complets, commodes, canapés, glaces, tables, chaises, tableaux, buffets, tapis, tables de nuit, fauteuils, bibelots, etc., etc.

Au comptant. 5 % en sus des enchères.

L'huissier : CH. SOCCAL.

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865  
Capital : 55.000.000 - Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :  
43, Rue Grimaldi (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce  
Paiements et envois de Fonds :: Chèques  
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse  
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres  
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts  
Paiement de tous coupons Français et Etrangers  
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux  
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1917.

## SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 28 août 1917, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le 5 décembre 1917, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Siège de la Société à Monaco.

### ORDRE DU JOUR :

1° Division éventuelle des actions en cinquièmes;  
2° Ratification de divers baux et conventions;  
3° Nomination d'Administrateurs en vue de compléter le Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

### BULLETIN DES

## OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53797.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 16116.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 69024, 69025 et 69026.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n° 001115.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 13456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n° 120485.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058, 82833.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087456 et 134360.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 38319, 39386, 39387.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 026045, 034197, 034205 et 034217.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54960, 54975, 54976 et 54977.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17891 à 17905 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38390, 41515, 41761 et 48337.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 septembre 1917. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44853.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 octobre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53397.

### Titres frappés de déchéance.

Néant.